

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

- Pour s'inscrire, tu devras être collégien ou lycéen de la commune. Avoir entre 11 et 17 ans révolus. Être originaire de Wavrin, Don ou de Sainghin-en-Weppes.
- Tu devras rendre le dossier d'inscription, la fiche sanitaire, le dossier familial unique, le règlement lu et signé par toi même et tes représentants légaux. Une cotisation annuelle sera à régler en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Forfaits Wavrinois	Forfaits extérieurs
Conditions CCAS	2 €	
0 à 308	20 €	60 €
308.01 à 500	25 €	
500.01 à 800	30 €	70 €
800.01 à 1100	35 €	
1100.01 à 1400	40 €	80 €
1400.01 et plus	45 €	

- L'espace jeunes est ouvert pendant la période scolaire.
- L'espace ressource est ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h.
- L'espace projet est ouvert le mercredi et le samedi (1 fois/mois) de 14h à 18h.

- Le local et le matériel est mis à ta disposition. Ils devront être rangés et rendus en bon état.
- En période scolaire, l'espace jeunes est un accueil libre sans obligation d'heure d'arrivée ou de sortie sauf contre indication de tes représentants légaux.
- Ta présence doit être signalée à l'animateur sur place, tu devras signer le cahier de pointage lors de ton arrivée dans l'espace jeunes et à la sortie de la structure.

- L'espace jeunes est avant tout un espace où chacun vient passer un moment agréable.

- Toutes diffamations, injures et jugements personnels sur les réseaux sociaux sont interdits.

- Les téléphones portables sont autorisés dans la mesure où son utilisation ne gêne pas le bon fonctionnement du local. Lors des temps d'animations, leurs utilisations n'est pas autorisées. L'animateur reste joignable lors de ces temps si besoins.

- Le jeune s'engage à ne pas fumer. Le tabac est interdit aux mineurs (loi du 21 juillet 2009) et dans les structures type centres de loisirs. L'équipe pédagogique sera dans l'obligation de convoquer les parents et le jeune s'il ne respecte pas cette règle de vie.

- Nous te rappelons que toute agression physique, verbale, toute détérioration de matériel, local, bien d'autrui, toute consommation de produit illicites, d'alcool et l'intrusions d'objets dangereux est formellement interdits.

- Nous te rappelons que tu es responsable de tes affaires personnelles.

- L'espace jeunes pourra prendre des sanctions en cas de non respect du règlement présent.

- Après le collège ou le lycée, si tu as un petit creux, tu peux ramener une collation que tu pourras prendre sur place.

- La responsabilité de l'équipe d'animation prendra fin dès que le jeune accueilli quitte la structure.

- Il est rappelé que le fait de filmer, photographier et de partager des documents ou l'image d'une personne à son insu peut-être considéré comme une atteinte à la liberté individuelle et pourrait justifier de poursuites.

SIGNATURE DU JEUNE

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX